

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 20 JUIN 2024</b> <b>Délibération n° 05-08_20-06-2024</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 14/06/2024 <b>Lieu de la séance</b> : Lavau-sur-Loire <b>Date de la séance</b> : 20/06/2024
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 24 <b>Procurations</b> : 10 <b>Absent</b> : 1 <b>Nombre de votants</b> : 34 <b>(Le Président n'a pas pris part au vote)</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> V. BARILLAU pouvoir à J.L. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	<b>Présidence</b> : M. MÉZARD <b>Secrétaire de séance</b> : C. SACHOT <b>Rapporteur</b> : J.L. THAUVIN
<b>Absents excusés :</b> A. JOGUET	

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le compte administratif du budget annexe Assainissement fait ressortir les résultats suivants :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
RECETTES	6 859 730,79 €	1 138 014,06 €
DEPENSES	1 530 904,67 €	1 208 951,53 €
<b>Résultat des sections</b>	<b>5 328 826,12 €</b>	<b>-70 937,47 €</b>
Restes à réaliser recettes	-	286 430,69 €
Restes à réaliser dépenses	-	736 009,30 €

Vu la commission des finances du 5 juin 2024,

### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ DE VOTER le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement, tel que présenté,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT  
Secrétaire de séance

Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
 APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 25 JUIN 2024  
 ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 JUIN 2024  
 Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
 Rémy NICOLEAU